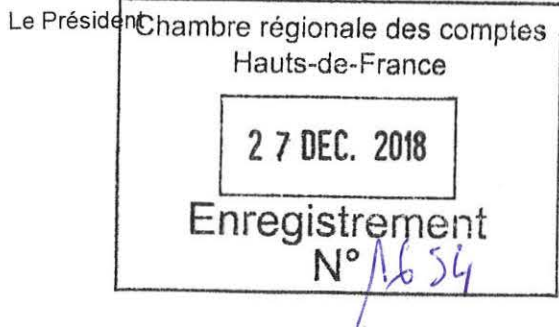




DUNKERQUE

Centre Communal d'Action Sociale



Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la
Chambre Régionale des Comptes
Hauts-de-France
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Dunkerque, le 21 DEC. 2018

Réf : PV/FC/CBD/CB/TSM/181218
Réf dossier : ROD 2018-0046 Greffe 2018-2415

Objet : Réponse aux observations définitives notifiées le 26 novembre 2018
relatives au contrôle des comptes et de la gestion du CCAS de Dunkerque

Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du centre communal d'action sociale de la ville de Dunkerque pour les exercices 2014 et suivants, qui est daté du 22 novembre 2018 et reçu par voie postale, le 26 novembre dernier.

Comme je l'indiquais dans mon courrier de réponse au rapport d'observations provisoires, je tiens à souligner la qualité et le sérieux de l'analyse conduite, permettant ainsi au CCAS de disposer d'une source d'améliorations pour la conduite de ses activités.

Je tiens également à souligner la tonalité globalement positive de l'analyse qui s'exprime à plusieurs reprises dans la rédaction et notamment dans la synthèse : « *le pilotage stratégique de l'établissement a été renforcé (...)* », « *au cours de la période examinée, la situation financière du centre communal d'action social s'est redressée (...)* », concernant le mouvement de mutualisation des fonctions supports (ressources humaines, finances), « *les enjeux financiers importants qui s'attachent aux politiques sociales et le souci de cohérence et d'efficience de l'action publique rendent cette volonté légitime (...)* ».

Vous n'en énoncez pas moins des pistes d'améliorations au fil des pages et en premier lieu, vous formulez des rappels au droit qui ont attiré toute mon attention.

Concernant **le rappel au droit n°1** portant sur la présentation de l'analyse des besoins sociaux au conseil d'administration pour donner lieu à une délibération et **le rappel au droit n°2** concernant les contrats de séjour de l'EHPAD Van Eeghem, ces deux points ont été régularisés lors du conseil d'administration du CCAS du 17 décembre dernier.

Adresser la correspondance à
Monsieur le Président du CCAS
10, rue de la Maurienne
BP 6 347 - 59385 Dunkerque cedex 1
Tél. 03 28 58 87 10
C.C.P. 5005 - 25 Lille
ccas@ville-dunkerque.fr

Concernant **le rappel au droit n°6**, portant sur les conditions de mise à disposition de personnel et le remboursement du coût du personnel, tel que prévu par la convention, ce point a été régularisé par le CCAS au bénéfice de la Ville au cours du 2nd semestre 2018.

Dès 2019, les dispositions seront prises pour que soit régularisée l'imputation du coût de l'encadrement de la régie Seniors services sur le budget annexe de la régie conformément **au rappel au droit n°5**. Il en sera de même concernant **les rappels au droit n°3 et 4** portant respectivement sur le contenu du rapport d'orientations budgétaires et la mise en place d'un contrôle interne des régies comptables ; des dispositions seront prises au cours de l'année 2019.

Par ailleurs, je prends acte **des rappels au droit n°7 et 8** portant sur la durée du temps de travail et les conditions d'octroi de la nouvelle bonification indiciaire qui seront traitées dans le cadre des suites données au rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la Ville et ceci, conformément à la mutualisation Ville-CCAS de la gestion des ressources humaines. Je tiens néanmoins à confirmer que l'audit relatif à la nouvelle bonification indiciaire se poursuit et des premiers arrêtés, conformes aux textes réglementaires, ont déjà été pris en septembre 2018.

Au-delà de ces rappels, vous formulez des remarques portant sur l'amélioration de la gestion du CCAS. Il en est ainsi de **la recommandation n°2** d'outiller le CCAS de tableaux de bord de pilotage et d'indicateurs d'activités. Ce chantier est en cours et se poursuivra tout au long de l'année à venir.

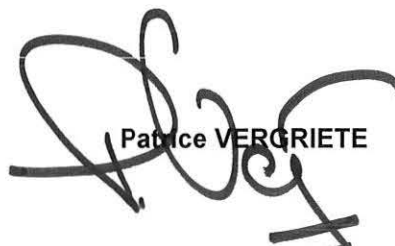
J'ai également pris note de réviser le règlement intérieur du CCAS – **recommandation n°1** - pour qu'il corresponde à la gouvernance instaurée depuis 2014 et plus encore depuis 2017, visant à faire du conseil d'administration du CCAS un véritable lieu de débat, d'information et de définition d'orientations stratégiques des politiques d'action sociale. Quant à **la recommandation n°3**, les documents budgétaires du CCAS de l'année 2018 sont désormais sur le site Internet de la Ville.

Je souhaite enfin apporter des précisions sur **deux points d'analyse mentionnés dans votre rapport et qui portent sur l'évolution de la subvention de la commune**.

En effet, si, lorsque vous analysez l'évolution des effectifs, vous tenez bien compte des mouvements de personnel induits par les mutualisations ou transferts de service, vous ne le faites pas pour le montant de la subvention et indiquez que celle-ci, de 2014 à 2017, est passée de 6,62M€ à 5,53M€. Or, les mutualisations ou transferts expliquent une part substantielle de cette évolution. A titre d'exemple, j'évoquerais le transfert des 5 agents du service accompagnement social lié au logement qui ont muté, en 2016, du CCAS à la Ville, dans le cadre de la création de la direction du logement. Ce transfert a induit une baisse mécanique, en année pleine, de la subvention communale.

Par ailleurs, concernant les budgets annexes du CCAS et leur équilibre, vous mentionnez clairement la stratégie qui a été celle du CCAS de ne plus totalement les équilibrer, en 2016 et 2017, par une subvention provenant du budget principal. En effet, dans le cadre des négociations avec les financeurs que sont l'Agence Régionale de Santé et le Département, portant sur un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, la décision a été prise de clairement rendre visibles ces déficits de façon à interpeller les autorités de tutelle. Or, cette stratégie explique également la baisse de la subvention Ville sur la période puisque le budget principal n'était plus appelé à équilibrer en totalité les budgets annexes. Il n'est pas fait mention de cet élément d'analyse lorsqu'est évoquée l'évolution de la subvention communale et cela me semble important d'être mis en lien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrice VERGRIETE